

---

---

**AMNISTIE FRANÇALGERIE :  
UN SURSIS D'UN AN « PRESERVATIF » POUR JACQUES  
CHIRAC...**

---

---

*Lounis Aggoun*

---

<b>Le marché de dupes</b>	<b>128</b>
<b>Le prix de l'amnistie : une nouvelle colonisation</b>	<b>129</b>
<b>Le langage annihilé</b>	<b>130</b>
<b>Peuple encombrant et « traité d'amitié » avec des assassins</b>	<b>131</b>

---

C'est en avril 1999 qu'a commencé le processus d'« amnistie du général », baptisé par glissement lexico-sémantique « amnistie générale », devant supposément consacrer en Algérie la réconciliation nationale et le retour à la paix et à la sécurité. L'impunité, c'était la dot exigée de Bouteflika par ses généraux promoteurs dans les « noces » de son accession à la présidence. Le peuple algérien, après avoir subi les foudres d'une sale guerre, est sommé d'absoudre ses bourreaux, de les mettre à l'abri de toute poursuite future. La méthode même est évocatrice des mœurs du régime, celle du tortionnaire qui, ayant démolé sa victime par plusieurs séances de torture, est persuadé qu'elle admettra et avouera tout ce qu'il exigera d'elle, pourvu que cessent momentanément les coups qu'il lui assène<sup>1</sup>.

Ce marchandage honteux a conduit le régime à franchir le premier pas – depuis, il admettra officiellement avoir été à l'origine de plus de 6000 disparitions forcées – vers l'aveu de sa responsabilité directe dans les massacres de la décennie rouge : si le retour à la paix, conditionné par l'amnistie des assassins, est promis, c'est bien parce que les généraux ont les moyens d'y pourvoir et qu'ils en maîtrisent tous les rouages... Mais, au-delà, tout marchandage implique logiquement un donnant-donnant. Or, les décennies se succèdent pour les Algériens qui, hélas, les retrouvent extorqués sans jamais rien recevoir en retour...

Car le peuple algérien en général, et la frange islamiste qui le compose en particulier, simples sujets de cette expérience sanguinaire à grande échelle qui a ravagé le pays, et qui n'ont pas de sang sur les mains – beaucoup d'entre eux ont au demeurant déjà, sans motif, purgé des peines de prison qui les ont détruits –, n'ont rien à se reprocher qui mérite pardon (sinon leur inadvertance à se faire gouverner par des assassins). Ceux-là n'ont par conséquent rien à gagner de cette amnistie, hormis justement la promesse de paix qu'on brandit sous leurs yeux. En vérité, ils y perdraient beaucoup. Car, en blanchissant leurs bourreaux de leurs crimes, ils se dessaisiraient de l'une des rares armes défensives dont ils disposent : la possibilité d'apporter en temps opportun la preuve que leurs dirigeants actuels sont indignes de conserver le pouvoir ; en s'en privant, ils légitimeraient l'apocalypse que ceux-ci ont fait déferler sur eux, et s'assujettiraient pour longtemps encore à leur gestion néfaste, à leur brutalité, à leurs tortures, à leurs crimes. Dans la logique du régime, l'amnistie n'est en effet pas un processus terminal de leur parcours mais, au contraire, une étape relais, un acte fondateur qui donne une nouvelle assise à leur règne sans partage, pour leur permettre de le déployer pour l'éternité.

## Le marché de dupes

Pour faire céder aux Algériens cette arme de la mémoire, de la vérité, de la transparence, de la justice, de l'intransigeance face au meurtre, bref, de l'humanité, le régime met dans la balance tous les moyens que recèle le pays, ses richesses pétrolières, son patrimoine foncier et financier, sa diplomatie et sa politique. Pourtant, énoncé ainsi, le marché semble presque équitable. Si le martyr qu'a subi le pays peut au moins servir à le débarrasser à jamais de ce régime sordide, tout ne serait pas totalement vain. Les Algériens auraient ainsi patienté 43 ans pour jouir enfin d'une souveraineté retrouvée et du contrôle de leur destin ; en contrepartie, il concèderaient l'amnistie pour les acteurs de la sale guerre, pour les auteurs de crimes inqualifiables. Des assassins, des voleurs, des destructeurs, des spoliateurs, des prévaricateurs, des incendiaires, des violeurs, des tortionnaires s'en tireraient lavés de tous leurs méfaits mais, les actes incriminés étant irréparables, le pragmatisme dicte pour les victimes de tirer le meilleur parti possible de la situation...

Hélas, ce n'est pas cet échange qui est proposé ! Car, au lieu de céder le contrôle de ces instruments de la souveraineté aux Algériens en échange de leur pardon, le régime s'active au contraire à les aliéner davantage, en cherchant à l'étranger les complices pour la poursuite de la sale guerre qu'il mène contre eux, sous une forme plus abjecte encore que jamais. Les institutions internationales et les puissances économiques mondiales et tous ceux dans le monde – chefs d'États, acteurs économiques, militaires, sécuritaires, médiatiques, politiques, de la société civile, etc. – qui ne rechignent pas devant les méthodes prédatrices pour s'enrichir sont invités non pas à arbitrer une passation de pouvoir qui sortirait le pays du chaos mais à être parties prenantes de la spoliation, aux côtés de la micro-colonie du Club des pins qui gangrène le pays. Les 30 millions d'Algériens, parias sur leur propre territoire, sont quant à eux voués au supplice permanent ; refuseraient-ils de se plier à cette injonction leur suggère-t-on que la violence qui les frappe reprendrait de plus belle<sup>2</sup>.

Ce n'est pas le principe de l'amnistie en soi qui est inacceptable, c'est le fait que celle qui est en œuvre en Algérie constitue le prolongement même de la logique qui a mené aux actes qu'elle se propose d'effacer : l'amnistie de Bouteflika, c'est la première pierre d'un édifice qui maintiendra les Algériens pour longtemps encore sous le joug criminel, une pierre sur laquelle ses bourreaux aiguiseront les lames pour les égorger de nouveau. Souvenons-nous que les actes odieux que cette amnistie vise à absoudre découlent d'un programme meurtrier à grande échelle entamé en septembre 1990, soit un mois après le vote par le Parlement algérien d'une précédente loi d'amnistie des crimes et des

tortures commis jusque-là. Ce sont exactement les mêmes acteurs que vise l'amnistie d'aujourd'hui, auxquels s'ajoutent tous les agents du DRS, des escadrons de la mort et des GIA recrutés depuis par cette haute hiérarchie militaro-économico-politique criminelle.

Souvenons-nous également, comme le rappellent dans une déclaration commune les familles de disparus, qu'une loi dite de Concorde promulguée en 2000 « accordait la clémence aux membres de groupes armés qui renonçaient à la violence. Ceux qui n'avaient ni tué, ni violé, ni placé de bombes dans des lieux publics étaient exemptés de toutes poursuites, ceux qui avaient commis de tels actes bénéficiaient de peines réduites. On dispose de peu d'informations sur l'application de cette loi et sur les poursuites judiciaires engagées contre des membres de groupes armés ayant perpétré de graves atteintes aux droits humains. [...] aucune enquête judiciaire n'a été menée dans la plupart des cas et des milliers de membres de groupes armés ont été *de facto* exemptés de toutes poursuites, sans que l'on ait déterminé s'ils avaient ou non commis de graves atteintes aux droits humains. » Il est bien connu que cette loi de Concorde visait en réalité à réinjecter dans la vie civile, avec de nouvelles missions tout aussi malsaines, des milliers d'agents du DRS et des escadrons de la mort qui infestaient maquis ; c'est cela qui explique toute l'opacité qui a accompagné cette « loi ».

Il va donc de soi que cette loi d'amnistie ne profitera en rien au peuple algérien et renforcera au contraire ses bourreaux, surtout lorsqu'on sait que, dans le même temps où le gouvernement promeut d'une main cette loi censée ramener la paix, il diffuse de l'autre dans la société les ferments d'un chaos futur infiniment plus dévastateur encore que celui de la décennie rouge : les ingrédients du nouveau programme du régime sont le maintien sous état d'urgence permanent<sup>3</sup>, la violence, la drogue, la prostitution, les armes<sup>4</sup>, la famine, la clochardisation de la jeunesse, la lumpen-prolétarisation massive de la population, le déni de soin, de travail, d'éducation<sup>5</sup>, d'entreprise hors des circuits de corruption institutionnalisée de la secte du Club des pins, la précarisation de la vie, la remise en cause des plus élémentaires droits (y compris celui de l'accès à l'eau), et la prolifération de tous les fléaux sociaux, sanitaires et économiques concevables...

### **Le prix de l'amnistie : une nouvelle colonisation**

À la fin du premier mandat d'Abdelaziz Bouteflika, l'objectif de blanchiment de « sale guerre » qu'il avait le projet de boucler était encore loin d'être rempli. Et c'est contre une promesse ferme de mettre cette fois les bouchées doubles pour le

concrétiser qu'il obtint de ses parrains militaires (Larbi Belkheir, Toufik Mediène, Smain Lamari, etc.) une nouvelle investiture en avril 2004. Depuis, l'agenda local, national et international du président est réduit à toutes fins pratiques à cette seule litanie : Amnistie, amnistie, amnistie ! La dilapidation des ressources et des biens algériens pour rémunérer chichement les soutiens étrangers à ce projet est assurée par une équipe infatigable d'individus dénués de tout scrupule (Benachenhou, Khellil, Barkat, Zerhouni, Sidi-Said, etc.), tandis que le Parlement se charge de « légaliser » leur œuvre mafieuse par des lois sacralisantes<sup>6</sup>.

Mais, si les multinationales à qui ces ministres prodigues ouvrent généreusement le Sahara et le cadastre algériens affluent massivement pour participer à cette manne économique providentielle<sup>7</sup>, le soutien politique étranger que cela est supposé conférer à ce régime ne semble pas en apparence aller de soi. Pour le rendre plus évident, il fallait un acte symbolique, à caractère international, fort. L'« Année de l'Algérie en France » aurait dû remplir ce rôle en 2003 ; année-flop ponctuée d'un méga-scandale financier autour du promoteur tous azimuts Rafik Khalifa qui enfonça davantage qu'elle ne ramena à la blancheur le pouvoir algérien.

Or, Larbi Belkheir et ses compagnons savent très bien que nulle amnistie interne, obtenue à la baïonnette, n'aurait de valeur si elle n'était entérinée par les puissances occidentales. C'est ainsi qu'un second volet est venu renforcer cette amnistie « indigène », l'amnistie internationale en quelque sorte, qui passerait via un « traité d'amitié » entre la France et l'Algérie. Ainsi, la France offrirait par ce geste ultra-symbolique sa bénédiction *urbi et orbi* ; on dit bien que « qui s'assemble se ressemble » et, selon l'expression d'Olivier Le Cour Grandmaison, « dans ces conditions, qui pourrait douter que, fidèle à son passé, le pays de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen "a bien servi la cause de la civilisation et de l'humanité"<sup>8</sup> ». Le reste du monde dont la cause paraîtrait ainsi préservée n'aurait dès lors plus d'alternative que de s'aligner sur ce fait accompli, les pays les plus influents étant aspirés dans le sillage et anesthésiés dans des volutes de gaz et de pétrole.

Aussitôt ce projet dévoilé au printemps 2004, tous les médias à la solde se sont mis à la besogne, redoublant d'ardeur pour signaler un élan populaire d'adhésion<sup>9</sup> et pour inscrire un « travail de mémoire et de partage du savoir au cœur du traité d'amitié<sup>10</sup> » ; il aurait en effet été difficile d'évoquer la liberté, l'égalité et la fraternité au moment où Bouteflika annihile systématiquement tous les espaces d'exercice de la liberté, où les Algériens sont considérés tant par les tenants du pouvoir et par leurs relais en France comme des sous-hommes à vouer aux

gémonies et que les projets communs autour des ministres de l'Intérieur montrent clairement que ce qu'on prépare aux Algériens n'a rien de bien fraternel... Dominique de Villepin d'une part, qui semble persuadé que l'Algérie est une annexe des prisons françaises où il expulse les indésirables que la loi française l'empêche d'incarcérer en France<sup>11</sup> – « "Ces Bédouins de la métropole", comme on disait. Contre ces barbares de l'Intérieur, d'autant plus hais qu'ils étaient craints, et pour conquérir les quartiers qu'ils contrôlaient, des "moyens algériens" ont donc été mobilisés<sup>12</sup> » : les méthodes semblent défier les siècles tant ces paroles qui évoquent 1848 semblent décrire l'actualité – ; Nourredine Zerhouni d'autre part, l'un des géoliers les plus assidus que l'Algérie ait enfantés puisqu'il excelle depuis 1962 dans ce rôle de bourreau de son peuple, et vulgaire tortionnaires à ses heures<sup>13</sup>.

Voilà pour l'ambiance, examinons maintenant le travail de terrain !

### Le langage annihilé

Depuis l'avènement de cette équipe dirigeante autour de Larbi Belkheir au devant de la scène, en 1992, en marge des centaines de milliers de cadavres qu'elle a laissés dans le fossé, elle a fait une autre victime : le langage est ébranlé dans ses plus élémentaires fondements. Une décennie durant, l'on a vu des fascistes se faire passer pour des démocrates, des propagandistes d'un régime abject pour des journalistes engagés, des tenants de la dictature pour des combattants de la liberté, des assassins pour des justiciers, des malfrats pour des gardiens du Trésor public, des escrocs pour des professeurs de la droiture, des violeurs pour des apôtre de la morale, des espions à la solde de l'étranger pour des patriotes, tous s'acharnant à faire perdre aux Algériens ce qui fait le propre de l'homme : sa capacité à communiquer distinctement. Liberté, démocratie, concorde, droit, patriote, réforme, paix, justice, souveraineté, journalisme, ont servi d'étendards pour des criminels, pour pervertir ce que ces valeurs recèlent de plus noble. *A contrario*, un slogan onomatopéique, « qui-tue-qui », a servi tout ce temps d'argument exclusif pour les « éradicateurs » pour répliquer aux révélations fermes d'Algériens sincères – simples citoyens, policiers, militaires, anciens des services secrets, politiques, ex-ministres, hauts fonctionnaires, ex-ambassadeurs, militants des droits de l'homme, journalistes, etc. – qui, au péril de leur vie, au sacrifice de leur confort personnel, témoignent de l'implication massive de l'armée et de ses services secrets dans les massacres à grande échelle, dans la torture massive, dans la terreur permanente pratiqués dans le pays contre des innocents.

La réponse à la question du « kituki » est pourtant d'une évidence aveuglante : Ceux qui

sont tués sont des victimes ; ceux qui tuent sont des assassins.

Si les propagandistes du régime s'obstinent à maintenir les discussions à un stade nihiliste, c'est qu'ils n'ont à avancer aucun argument recevable par le bon sens. Ils doivent donc empêcher le débat d'atteindre le point où, cette réponse élémentaire étant apportée à cette question banale, on songe à embrayer pour progresser, pour déboucher sur des solutions, des perspectives, pour jeter les jalons de la paix et de la démocratie et mettre fin au système mafieux qui les emploie. Ayant fait ce constat trivial, il apparaîtrait convenable d'honorer la mémoire des victimes, en faisant toute la lumière sur leur lâche assassinat. Cela conduirait ensuite à tout mettre en œuvre pour que le pays qui les a sacrifiées retrouve le chemin de la souveraineté et se débarrasse de la mafia sanguinaire qui le dirige, et que soient anéantis tous les terreaux qui rendent possibles de telles dérives barbares. Quant aux assassins, il importerait de les traduire en justice, de quelque bord qu'ils se revendiquent, de quelque sexe qu'ils soient, de quelque religion qu'ils s'inspirent, de quelque tutelle qu'ils procèdent, de quelque logique qu'ils découlent.

Reste la question du pardon, qui relève d'un peuple souverain, et qui doit procéder d'une représentation nationale et d'un gouvernement légitimes, selon une procédure transparente et d'une double exigence absolue : En premier lieu, la réconciliation nationale impose de nommer clairement, et au préalable, les parties destinées à se réconcilier. Or, pour ce régime, entretenir la confusion est une obsession, car seule la confusion crée les conditions de sa survie. C'est ainsi que – et c'est un comble lorsqu'on prétend mener un « travail de mémoire » – une campagne destinée à brouiller les pistes et à maintenir l'opacité est menée, à la tête de laquelle sévit le président lui-même, qui se plaint que « le peuple n'est pas encore prêt à ce réconcilier avec lui-même », et qui se demande : « Qui doit pardonner à qui ? Les terroristes aux laïques ou les laïques aux terroristes ? [...] C'est une équation très compliquée mais la solution n'est pas impossible. Il reviendra au peuple de trancher<sup>14</sup> ».

À cette question primitive sur laquelle butent depuis plus d'un an une batterie de journaux, une brigade de journalistes et toute une brochette de mercenaires des idées, la réponse est encore élémentaire : Hormis le peuple qui, nous l'avons vu, n'a rien fait qui mérite pardon, il y a les terroristes, islamistes ou non, et la hiérarchie militaire et politique, avec son noyau sécuritaire du DRS – les uns et les autres semblent en tout cas communiquer librement aujourd'hui<sup>15</sup> –, qui ont créé les conditions de cette vaste campagne meurtrière, qui en ont planifié les modalités, et qui ont réuni les moyens

humains et matériels pour exécuter l'immonde carnage une décennie durant. En second lieu, qui découle du premier, ne peut être pardonné qu'un crime avoué. Toute entorse à cette règle n'est que leurre et, faut-il le souligner, le crime contre l'humanité est imprescriptible selon les lois internationales.

Voilà pour le volet interne de cette problématique. Reste le volet international, confié semble-t-il à Jacques Chirac, qui prétend signer un « traité d'amitié » avec le peuple algérien qui lui aurait, par délégation de pensée en quelque sorte, confié ses plus intimes appréciations. Car cette amitié unilatérale (impliquant des États des deux côtés de la Méditerranée qui n'ont jamais montré la moindre volonté de servir les intérêts du peuple algérien) se fomentent sans intellectuels, sans hommes politiques visibles, sans élites civiles dignes, dans aucun des deux pays concernés...

Voilà pour l'essentiel. Mais peut-on vraiment occulter l'accessoire, dans le brouhaha entretenu pour masquer ce silence et ce refus de débat ?

### **Peuple encombrant et « traité d'amitié » avec des assassins**

Car Bouteflika est vraiment embêté. Une année de son second mandat est déjà écoulée et rien de ce qu'il a promis à Larbi Belkheir, Toufik Mediene, Smain Lamari, Khaled Nezzar, Mohamed Lamari est consorts ne semble aller de soi. En effet, aussi martyrisée qu'elle soit, la société algérienne ne manque pas de ressources et parvient à tenir debout, vaille que vaille : malgré le rouleau compresseur destiné à lui briser les reins, malgré le silence complice de la communauté internationale devant une campagne de répression et d'étouffement sans précédent, elle parvient à nourrir des vigueurs pour résister. Syndicats autonomes, étudiants, professeurs, travailleurs, familles de disparus, associations, simples citoyens, se font entendre, malgré les peines de prison qui les guettent chaque fois qu'ils relèvent la tête. Tout ceux-là contribuent à compliquer cette mission et ce ne sont pas les déclarations de l'insondable puits d'incohérence que constitue Farouk Ksentini<sup>16</sup>, dont les déclarations fleurent bon l'apologie de crime contre l'humanité (« En rapprochant ce [bilan de 200 000 morts de la sale guerre et "500 000 Algériens ont été déférés devant les tribunaux pour terrorisme"] de celui des disparus, nous concluons que les choses ont été correctement menées dans l'ensemble » dit-il<sup>17</sup>, ajoutant que globalement, l'État « est responsable mais pas coupable »), qui pourront rasséréner les généraux et ôter dans l'idée de l'opinion que – dans ce dossier comme dans tant d'autres d'ailleurs, qu'ils soient à caractère politique, culturel, juridique, économique – l'État algérien est constitué de gens « irresponsables » et « coupables » à la fois.

Mais, encore une fois, aussi ennuyeuse qu'elle puisse être la société algérienne dans les projets du régime, le DRS a plus d'un tour dans son sac pour la faire plier, sachant que le parapluie américain déployé après le 11 septembre 2001 est susceptible de couvrir les plus grands génocides maquillés en lutte antiterroriste. Non, le véritable problème tient au fait que l'amnistie internationale tarde à se concrétiser. Car, annoncé initialement en grande pompe en mars 2003 – année, rappelons-le, consacrée à « l'Algérie en France » –, réitéré à l'occasion de la visite d'amitié faite par Jacques Chirac à Alger au lendemain de l'élection brejnévienne de Bouteflika en avril 2004, le texte du « traité d'amitié » chiraco-belkheirien est, à l'automne 2004, arrivé à ses « dernières retouches » et prévu pour « la signature officielle [...] fin avril, [où] le traité sera paraphé par les deux présidents, Bouteflika et Chirac<sup>18</sup> ». Mais, patatras, lors de la conférence de presse postérieure à un tête à tête à l'Élysée le 6 avril 2005, au lieu du paraphe attendu, Bouteflika se fonde d'un laconique et énigmatique : « Nous avons parlé du traité d'amitié et nous avons encore le temps d'ici à la fin de l'année pour le finaliser<sup>19</sup> ».

On ne saura rien de plus sur les raisons de ce report et ce ne sont pas les experts en langue de bois qui peuplent le Quai d'Orsay qui nous éclaireront. Il ne reste qu'à conjecturer... Car ce projet de traité d'amitié censé réunir deux peuples, ce projet qui se veut grandiose, exemplaire pour l'humanité entière, qui doit logiquement se décliner avec ostentation, et donner lieu à des débats enthousiastes, réunissant hommes politiques, intellectuels, journalistes, juristes, acteurs de la société civile et particuliers, est mené dans une sorte de bilatérale clandestinité digne des sociétés mafieuses. Or, s'il n'en tenait qu'à Belkheir et ses acolytes, ce projet bénéficierait d'une couverture médiatique de premier ordre, puisque c'est cela même leur objectif, montrer au peuple (français) et au monde que ce sont bien des gens fréquentables (en plus d'être riches et généreux avec leurs amis-collaborateurs). La clandestinité est donc indubitablement le fait de la partie française... Jacques Chirac et ses ministres veulent bien participer au volet « richesses » de ce partenariat d'exception et, pourquoi pas, profiter de l'amnistie sur la sale guerre pour envoyer dans les abysses de l'oubli la mémoire des guerres coloniales précédentes<sup>20</sup> ; mais le risque est trop grand d'afficher cette amitié avec des assassins et des tortionnaires notoires<sup>21</sup>. D'où l'importance, avant de convoquer les caméras témoins de cette proximité pétain-isque<sup>22</sup>, d'avoir la certitude que le peuple algérien est mis (par une amnistie obtenue par la fraude, par la répression, par la terreur, par le déni de justice, par le déni de liberté, par l'interdit de presse ou par quelque moyen que ce soit, mais ce semble

être un préalable absolu) hors d'état de la contester. D'abord l'amnistie en Algérie donc, après quoi Jacques Chirac et ses successeurs arriveraient tel Zorro mettre leurs amis à l'abri de la Cour pénale internationale en torpillant *ad vitam aeternam* et à l'échelle mondiale toute velléité des Algériens d'obtenir justice.

Un sursis d'un an, « préservatif », ce n'est pas cher payer pour l'absolution d'un si abominable forfait et l'impunité internationale pour les auteurs de crimes imprescriptibles. Mais Bouteflika a la réputation d'être un névrosé, et ce délai imposé le fait sortir de ses gonds ; il retrouve ses élans d'insulteur à tout va, de menaceur invétéré, emprisonne, dissout, vilipende, expulse et limoge – Abdelatif Benachou a été depuis viré<sup>23</sup> ; Saïd Barkat le remplace déjà pour faire l'apologie de la néo-colonisation<sup>24</sup>, en s'appuyant sur les lois votées par les « camarades » députés-collaborateurs<sup>25</sup> –, renvoie quasiment sur le perron de l'Élysée aux méandres de la justice algérienne les victimes du scandale Khalifa à qui il promettait auparavant indemnisation équivalente à celle dont ont bénéficié les opérateurs français – lesquels ont été remboursés rubis sur l'ongle par Abdelatif Benachou<sup>26</sup>... –, fait appel à tous ceux qu'il hait tant (Chadli, Zeroual, Mehri, Aït-Ahmed, Hamrouche) pour le secourir dans cette mission bourbeuse destinée à offrir à Belkheir et consorts une virginité renouvelée<sup>27</sup> ; apogée de son courroux, il fait lire le 8 mai un texte enflammé où il assimile les massacres coloniaux à la Shoah. Après 43 ans d'ignorance, Bouteflika (et quelques autres imposteurs de la révolution, tel Ali Haroun) aurait-il découvert les affres du colonialisme, lui qui n'a jamais eu à le combattre<sup>28</sup> ? Non, son soudain revirement n'a strictement rien à voir avec une quelconque volonté d'honorer la mémoire des morts, que lui et son gouvernement souillent avec assiduité ; un moyen de pression et une dramatisation pour, le cas échéant, apparaître comme étant non pas victime humiliée d'un quelconque avortement de ce traité d'amitié qui bat de l'aile mais comme l'artisan de son sabotage, voilà tout.

Chirac écoute son « ami » Bouteflika l'insulter et ne moufte mot. Les moyens de pression du régime algérien sur la diplomatie française doivent décidément être de dimension effarante pour que celle-ci accepte de se faire humilier ainsi sans interruption ; mais qu'importe pour les protagonistes de cette sinistre farce puisque, quelle qu'en soit l'issue, ce sera encore et toujours le citoyen qui devra en régler la facture. Cette bordée d'injures sera pour les deux camps l'occasion d'engranger un potentiel ressentiment et mépris dont seul le peuple algérien payera le prix ; une sorte de logique croisée veut en effet que ce dernier serve d'étendard ensanglanté dont les attributs, de souveraineté ou de patrimoine, sont détournés sans ménagement au profit

mesquin d'une caste ultra-minoritaire malfaisante, l'œuvre néfaste de cette dernière étant mise systématiquement sur le compte de celui-ci, justifiant *a fortiori* toutes les menées répressives à son égard. Et, au bout du compte, sous peine de subir un camouflet international, Jacques Chirac est bien obligé maintenant d'aller au bout de ce traité d'amitié révisionniste sur le passé et aventureux sur le futur. La France mettra ensuite sa puissance en lobby pour donner un prolongement international à l'amnistie de ce régime criminel et assurera à ses membres une franchise mondiale pour leur permettre de jouir de fortunes colossales amassées par le meurtre, la barbarie, la spoliation, l'extorsion et en renoncement toutes les lois de l'humanité. Ainsi, le processus actuel qui ramène chaque jour un peu plus l'Algérie vers les ténèbres coloniales apparaîtra comme relevant d'une réforme conforme à l'intérêt d'un peuple algérien décidément encombrant... L'heure aurait-elle sonné de le « comprimer » de nouveau ? La conjoncture mondiale n'a jamais été aussi favorable. Le peuple lui fait ce qu'il peut pour résister ; quant à ceux qui s'en prétendent les élites...

## Notes

<sup>1</sup> En 1988, des milliers de jeunes arrêtés dans des rafles arbitraires, étaient soumis à plusieurs jours, parfois plusieurs semaines de tortures abominables, dans des laboratoires de l'immonde érigés par la hiérarchie militaire (dirigée par le général Khaled Nezzar) et les services de renseignements (dirigés par le général Mohamed Betchine). Au bout de plusieurs jours d'innommables sévices, ces jeunes étaient présentés devant un agent qui les sommat de parapher un formulaire pour déclarer avoir été convenablement traités durant leur séjour dans ces locaux où ils ont été soumis à l'immonde. S'ils refusaient, ils étaient renvoyés devant leurs tortionnaires qui se chargeaient de leur faire entendre raison. Lorsqu'ils se présentaient finalement devant le juge d'instruction, certains trouvaient encore les ressources pour dénoncer les sévices qu'on leur a infligés. Retour alors à la case de départ, chez les tortionnaires. En juillet 1990, une loi d'amnistie a été votée par l'Assemblée nationale : l'amnistie des crimes et actes de torture commis jusque-là. En échange, les Algériens obtenaient la promesse que de tels actes ne se reproduiraient jamais. La loi est votée mais la promesse est restée lettre morte car, un mois plus tard à peine, le programme de meurtres massifs, d'assassinats ciblés et de disparitions forcées que l'on se propose aujourd'hui d'amnistier a commencé. Voir *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, La Découverte, 2004.

<sup>2</sup> Après quelque deux années de faible médiatisation du terrorisme, les manchettes des journaux de la période post-1992 refont aujourd'hui leur apparition : 20 personnes ont été massacrées à un faux barrage à Larbâa, près de Blida, en avril (*Liberté*, 9 avril 2005) et 12 militaires sont morts dans une embuscade dans la région de Khenchela en mai 2005 (*Le Quotidien d'Oran*, 16 mai 2005), tandis que le GIA retrouve droit au chapitre après avoir, Concorde nationale oblige, été longtemps « mis en réserve » de la dictature (*Le Jour d'Algérie*, 13 avril 2005). Aux côtés du GIA ressuscité, sévit toujours le nébuleux GSPC, dont le réputé redoutable Amara Saïfi, alias

Abderrazak al-Para, ce « Ben-Laden du Sahara » tel que présenté par l'émission de France 2 *Envoyé spécial* du 9 septembre 2004, après avoir été remis aux mains des services de sécurité algériens, s'est purement et simplement volatilisé dans les méandres du système politico-judico-pénitentiaire belkheirien. Le jour de son procès, le 24 avril, les médias venus en masse découvrir ce présumé bras droit de Ben Laden en Afrique ont eu la surprise d'apprendre qu'en ce qui concernait la justice algérienne, Al-Para était toujours en fuite et que son procès, s'il devait se tenir, devait s'inscrire dans le cadre de la contumace. Après avoir rempli avec succès sa mission qui consistait à faire planer la menace terroriste dans le Sud algérien pour rendre les Algériens *non grata* dans le Sahara, au profit des multinationales et du complexe militaro-industriel américain, Abderrazak al-Para aurait-il tout simplement rejoint ses quartiers dans l'un des chalets de luxe du Club des pins, ce territoire qui échappe à la justice du second collège des Algériens ? Ou bien, comme le suggère au détour d'une phrase Jean Ziegler (*L'Empire de la honte*, Fayard, 2005, p. 76), aurait-il été fait « défunt », pour mettre fin à toute indiscretion de sa part. En tout état de cause, tous les pays (l'Allemagne, les USA, la France, la Suisse...) qui tenaient tant à l'entendre pour connaître le sort de la rançon qu'ils lui ont versée pour faire libérer leurs otages en 2003 affichent dans cette affaire une discrétion qui défie l'entendement...

<sup>3</sup> Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme (CNCPPDH), cette « ONG-gouvernementale », affirme sans ambages que « le maintien de l'état d'urgence est justifié » *El-Watan*, 13 avril 2005. Pour preuve de la nécessité de maintenir les Algériens sous le joug, ajoute-t-il, le récent massacre de 20 civils à Larbâa, terrorisme résiduel. Un massacre qui, selon toute vraisemblance, est l'œuvre du DRS.

<sup>4</sup> Avant d'armer les civils – ceux qui étaient acquis à ses thèses éradicatrices – de kalachnikov et autres armes de poing, pour en faire des auxiliaires du régime, au début des années 1990, la Gendarmerie avait commencé par désarmer tous ceux qui l'étaient déjà. Tous les détenteurs de fusils de chasse étaient sommés de les déposer au poste de gendarmerie le plus proche. Aujourd'hui encore, ils se battent en vain pour les récupérer. *El-Watan*, 13 avril 2005. Tout en menant cette campagne de pourrissement de la société, le gouvernement algérien se présente devant l'ONU pour chercher les « voies et moyens de lutter contre ce fléau international [*La Tribune*, 12 avril] ». Démarche qui semble en tout cas aller droit au cœur de Mme Agnès Marcaillou, chef du service du désarmement régional de l'ONU, qui loue les efforts d'Alger dans ce sens, en organisant notamment « la conférence arabe de lutte contre les armes légères [*Quotidien d'Oran*, 11 avril] ».

Signe supplémentaire de la perversité du régime algérien, et de son efficacité à bernier les institutions internationales, cette campagne médiatique surréaliste pour... la destruction de mines antipersonnel en Algérie, en 2005. « Quelque 56 732 mines antipersonnel ont été détruites jusqu'à ce jour », annonce-t-on notamment, soit « 37,8% de la totalité du stock algérien estimé à 150 050 mines antipersonnel ». Le terreau pour permettre à Bouteflika de se faire bien voir n'a de limite que celle qu'autorisent les nappes d'hydrocarbures du Sahara. On achète d'un côté des armes interdites, touchant au passage une commission discrétionnaire (sur le matériel militaire, soumis au secret défense, elles dépasseraient les 100 % du montant de la facture), puis on les détruit à grand renfort de publicité pour montrer la détermination de « M. Abdelaziz Bouteflika, [qui] avait assisté à la première opération de destruction des mines antipersonnel à Hassi Bahbah le 24 novembre 2004, en présence d'une importante délégation étrangère [où il a] assuré la pleine adhésion de l'Algérie à la convention d'Ottawa ainsi que son engagement vis-à-vis

de la communauté internationale dans la lutte contre les mines antipersonnel. » *Liberté*, 12 avril 2005.

<sup>5</sup> Pour fuir l'école « camp de regroupement » et l'éducation au rabais offerte par le régime, de nombreuses écoles privées ont fleuri durant les années 1990. Signe des temps, contredisant tous les préjugés de « talibanisation » de la société algérienne, ces écoles offraient en majorité un enseignement... en français, sur lequel se sont rués tous ceux qui en avaient les moyens. Inacceptable pour Abdelaziz Bouteflika, chef de file avec Chirac de l'amitié Françalgérie. Ainsi, dit-il, pour mettre fin à ces « errements francisants », « ou l'Éducation nationale prend des mesures, ou je reviendrai à la situation antérieure. Il n'y aura pas de réformes. Je ne ferai pas des réformes au détriment de l'identité algérienne et de la langue arabe. (...) Nous avons perdu la langue arabe pendant 132 ans et avons consenti beaucoup de sacrifices pour la récupérer. Aujourd'hui, il est tout à fait clair que je n'ai pas l'intention de jouer avec ça ! » ». Ces propos ne sont pas prononcés à une époque antédiluvienne, mais dans le même temps où l'on célèbre la nouvelle université franco-algérienne et où des Français sont invités à venir massivement enseigner en Algérie, à la place des algériens réputés « incompetents »... Ce qui se cache derrière cet apparent double langage, c'est une école de qualité pour le premier collège du Club des pins et une école obscurantiste pour les « indigènes », conforme à la « loi » d'arabisation qui a fait ses preuves de ravage depuis 40 ans.

« En Afrique, l'école est l'unique bouée de sauvetage. Il conviendra ensuite de définir ses missions. Si le rôle du système éducatif consiste à "produire des citoyens responsables", il est impératif, selon le chef de l'état, de "soustraire l'école des influences religieuses et idéologiques et de la manipulation politique". Il est tout aussi nécessaire, a-t-il estimé, de "gagner le défi de la qualité". "En Algérie aussi, nous sommes confrontés à ce problème. Nous devons choisir entre la démocratisation de l'enseignement et la qualité. Or, nous manquons d'enseignants", reconnaît le chef de l'état. Notre pays souffre également de l'insuffisance des compétences. [*Liberté*, 11 avril 2005] ». L'école, qui a subi une politique méthodique de déstructuration depuis 1962, fait l'objet d'une offensive tous azimuts, puisque les idéologues « préconise[nt] d'élaborer un programme d'enseignement ayant pour essence la lutte antiterroriste "de tuer dans l'œuf toute forme d'intégrisme et ce, en prêchant la bonne parole dans les écoles et de bannir la violence dès la prime jeunesse" [*L'Expression*, 16 avril 2005] ». On ne saurait mieux dire que l'école en Algérie doit désormais s'atteler à faire la pédagogie de la néo-colonisation, tandis qu'en France elle est sommée par la loi du 23 février 2005 de faire l'apologie de la colonisation ancienne.

<sup>6</sup> La loi sur les hydrocarbures menée par Chakib Khelil légalise la cession du sous-sol algérien aux intérêts étrangers. La loi sur le foncier agricole, menée par Saïd Barkat, légalise la spoliation du domaine public. L'UGTA (considéré par le seul fait du prince « le seul syndicat légitime », selon Abdelaziz Bouteflika) et le gouvernement collaborent depuis 1999 pour procéder à l'éradication des ultimes emplois stables dans le pays, la fonction publique (Selon le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, « l'important est de pouvoir répondre à la demande d'emplois [*Le Quotidien d'Oran*, 30 avril 2005] »). La loi sur l'eau est à l'étude, pour confier à des multinationales étrangères (dont la société française Suez) le monopole sur ce bien naturel (lire à cet égard Jean Ziegler, rapporteur des Nations Unies pour le droit à l'alimentation : « Les cosmocrates ont notamment horreur de la gratuité qu'autorise la nature. Ils y voient une concurrence déloyale insupportable. Les brevets sur le vivant, les plantes et les animaux génétiquement modifiés,

la privatisation des sources d'eau doivent mettre fin à cette intolérable facilité. » Jean Ziegler, *L'Empire de la honte*, Fayard, 2005, p. 37). La loi sur le Code de la famille prolonge une tutelle insupportable de l'homme sur la femme. La loi sur l'Information rend la pratique du journalisme impossible... La loi sur l'état d'urgence est renouvelée chaque année depuis 1992 par tacite reconduction. Le droit à la défense est quasi inexistant selon le président de l'Ordre des avocats d'Alger, Me Abdelmadjid Sillini, qui lance un appel de détresse : « Les procédures de défense consacrées par la loi pour que l'avocat puisse assurer une bonne défense à son mandant ne sont plus reconnues, voire interdites, par les différents services de la cour [El-Watan, 18 mai 2005] ». La réglementation algérienne légalise la colonisation et soumet le peuple à un Code de l'Indigénat qui ne dit pas son nom. Toutes ces lois et les pseudo-réformes menées tambour battant par le régime, qu'elle soient à caractère financier, bancaire, foncier, social, culturel, éducatif, économique ou autre procèdent d'une vaste campagne de privatisation de l'État et du pays.

<sup>7</sup> « La Banque mondiale l'affirme dans son rapport annuel : L'Algérie parmi les 4 pays à l'origine du "boom économique" », se réjouit-on de proclamer à Alger. *La Tribune*, 18 avril 2005.

<sup>8</sup> Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Fayard, 2005, p. 36.

<sup>9</sup> C'est la maturité politique, l'intelligence et le respect de la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la Révolution qui ont été invoqués depuis 1962 pour expliquer que les Algériens se soient donnés comme dirigeants Ben Bella, Boumediene, Chadli, Zeroual et Bouteflika et des représentants parlementaires qui leur ont dénié le droit à l'intelligence, à la maturité politique et qui ont annihilé leur mémoire et leur liberté. Aujourd'hui, mêmes acteurs, mais un autre argumentaire : c'est la noblesse d'âme et la capacité du peuple à pardonner qu'on loue désormais. Bien sûr, dans un cas comme dans l'autre, le peuple algérien est totalement étranger à ces choix et n'intervient que comme une sorte d'entité abstraite qui n'a d'existence que pour les besoins de la propagande. Mais sa capacité à « pardonner » semble tout de même compromise par son incapacité supposée à « comprendre ». Si bien que, pour faire la pédagogie du pardon, aux côtés de Ahmed Ben Bella, fleurit une série d'associations aux dénominations aussi ésotériques qu'absconses, qui rappellent le CNSA (Conseil national de sauvegarde de l'Algérie) qui a secondé en janvier 1992 les généraux en mal de représentativité à justifier leur coup d'État : « L'Union du mouvement des associations et comités (Umac), longtemps retirée de la place publique, tente de revenir au-devant de la scène "dans le cadre des festivités commémoratives du premier anniversaire de la réélection du président de la République" [... pour assurer] l'explication du concept de la réconciliation nationale [L'Expression, 16 avril 2005] ». « Des dizaines de repentis, de victimes du terrorisme ainsi que des parents de terroristes se sont rencontrés jeudi dernier à Collo pour joindre leurs efforts visant à appuyer la démarche appelant à la réconciliation nationale et à l'amnistie générale. [El-Watan, 10 avril 2005]. La liste de ces associations évolue chaque jour ; ainsi, nous informe El-Watan le 17 mai, « une alliance d'associations est née [... regroupant] déjà 25 associations, toutes acquises à l'amnistie », parmi lesquelles la plus active est dénommée, sans vergogne... l'ANRNAG, orthographe dénaturée de sa véritable vocation : l'arnaque intellectuelle !

<sup>10</sup> *El-Watan*, 5 avril 2005.

<sup>11</sup> Le dernier exemple en date est l'expulsion vers l'Algérie d'un Algérien, Rachid Mérad, de parents français après que celui-ci ait achevé de purger sa peine de prison de 6 ans dans le dossier trouble du « réseau terrorisme islamiste [AP, 13 avril 2005] ». Rappelons que le réseau dit Chalabi,

dont le procès a connu un flop retentissant en France, est accusé d'être associé au GIA algérien. Or, il est de notoriété publique maintenant que le GIA est une création des services secrets algériens. On pourrait ajouter légion d'exemples : toutes les victimes de la double peine, les imams indécents, ces Français « approximatifs » coupables de délits à l'ordre public, etc. L'Algérie, aidée par la France, a lancé un vaste programme de construction de prisons, se met à la disposition des USA et de l'Europe pour assurer le travail de police sur les rives Sud de la Méditerranée, abrite foison de conférences et de centres internationaux sur le terrorisme, tandis que le DGSN Ali Tounsi (ex-membre du commando Georges), annonce « que la police algérienne va coordonner avec la police française pour lutter contre l'immigration clandestine [et] a évoqué, en outre, une coopération entre la partie française et algérienne dans le domaine de la sécurité des transports et la sécurité des personnes dans les ports, aéroports et métro. Enfin, Ali Tounsi a insisté sur le fait que ce partenariat permettra à la police algérienne des formations qui vont l'aider à se développer afin de lutter efficacement contre le terrorisme, le crime organisé et l'immigration clandestine. » Voilà qui doit rassurer Dominique de Villepin qui promet de reconduire à la frontière quelque 200 000 clandestins en France, dont sans doute plus de la moitié d'Algériens. La visite du ministre français de la Justice, Dominique Perben, coïncide avec le cri de détresse lancé par Me Sillini, président de l'Ordre des avocats d'Alger, qui affirme que « la présence des avocats aux côtés de leurs clients est devenue circonstance aggravante » ; il considère que les avocats sont « devenus persona non grata à la cour d'Alger » : « On délimite le champ d'action des avocats. On leur dresse toutes sortes d'entraves. Lorsque le justiciable passe devant le juge d'instruction, on lui déconseille de prendre un avocat pour sa défense en lui faisant croire que ce dernier n'y peut rien [El-Watan, 18 mai]. » Hélas, ce n'est pas pour harmoniser les législations française et algérienne que Dominique Perben est à Alger, ni pour tenter de mettre fin aux circuits de corruption qui font office de rapports économiques entre l'Algérie et la France, mais pour lancer un projet de « formation (de magistrats, de greffiers et de cadres de l'administration pénitentiaire) et le jumelage de huit juridictions » entre les deux pays, toutes liées à la répression. Se réjouissant de « l'audace et l'ampleur des réformes » menées par Bouteflika, il l'assure d'un soutien sans ambiguïté : « Il ne peut y avoir d'indifférence entre nous [...] Tout ce qui vous touche nous touche [Liberté, 17 mai 2005] ». L'affirmation de deux régimes en vraie symbiose en quelque sorte...

<sup>12</sup> Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Fayard, 2005, p. 20.

<sup>13</sup> « Le forum des 5+5 et le dialogue de l'Otan dans lesquels l'Algérie prend une part active constituent des cadres adéquats pour la promotion de la stabilité » martèle, adepte de la technique du pompier pyromane, le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Hocine Meghlaoui, *L'Expression*, 10 avril 2005.

<sup>14</sup> *Le Soir d'Algérie*, 4 mai 2005.

<sup>15</sup> « Abderrezak Smail : Ce que demandent les terroristes... » *L'Expression*, 21 avril 2005.

<sup>16</sup> 25 % refusent. Soit, sur les 6 000 disparitions avouées par la commission Ksentini, quelque 1500 familles, un chiffre énormissime, sachant que Pinochet est poursuivi en France – le havre des généraux algériens – pour crime contre l'humanité sur la base de la plainte de seulement trois familles. Selon Farouk Ksentini, il est impossible d'identifier les agents de l'État responsable de ce qu'il considère comme des bavures. Voici trois ouvrages récents à lui conseiller pour l'éclairer dans sa quête d'identification des coupables : *Qui a tué à Bentalfa*, de Nesroulah Yous, *La Sale guerre*, de Habib Souaidia, *Chronique des années de sang*, de Mohamed Samraoui.

<sup>17</sup> *Libération*, 12 avril 2005.

<sup>18</sup> *Liberté*, 19 décembre 2004.

<sup>19</sup> *Le Jour d'Algérie*, 6 avril 2005.

<sup>20</sup> On ne peut pas imaginer Jacques Chirac faisant voter sans en avoir référé à ses homologues algériens (les parrains de Bouteflika) une loi telle que celle du 23 février 2005. Ce don de l'amnistie internationale pour les commanditaires et les acteurs des massacres de la décennie 1990 a dû avoir comme contrepartie, parmi toutes les autres que l'on perçoit aisément, d'obtenir le silence algérien pendant que l'on transforme en France l'aventure coloniale en Algérie en « œuvre positive », ce qui justifie *a fortiori* que cette œuvre « positive » puisse se poursuivre 174 ans après.

<sup>21</sup> « Bien que la balance commerciale lui soit favorable : Cette France qui nous boude. » *L'Expression*, 12 avril 2005.

<sup>22</sup> « Un traité d'amitié à l'instar de celui qui a été signé entre la France et l'Allemagne et qui sera le cadre de référence des rapports dans tous les domaines entre la France et l'Algérie, et ce, quels que soient les changements politiques dans l'un ou l'autre pays, les événements qui pourraient survenir ici ou là. [*El-Watan*, 5 avril 2005] ». Si le journal insinue qu'il s'agit d'une parenté avec le traité post-1945, la réalité ferait plutôt pencher l'analogie vers l'amitié du régime de Vichy avec l'Allemagne nazie, au détriment du peuple français d'alors, et du peuple algérien aujourd'hui...

<sup>23</sup> *Le Soir d'Algérie*, 14 avril 2005. Songez donc que l'ex-ministre des Finances a dilapidé les ressources de tout le pays sans rien obtenir de tangible en retour ! « 7 milliards d'euros d'échanges en 2003, un niveau historique qui devrait être égalé, sinon dépassé en 2004 [*Le Quotidien d'Oran*, 20 novembre 2004] », une « flopée de ministres algériens qui se sont déplacés en France au cours de l'année 2004, à titre officiel ou informel, dont Abdelmalek Sellal, Abdellatif Benachennou ou Chakib Khelil, [et qui] ont fait la distinction entre les échanges commerciaux, appelés à s'intensifier, et un partenariat devant amener les entreprises françaises à investir davantage en Algérie [*L'Expression*, 27 décembre 2004] », en vain... Il a même, après les nappes pétrolières algériennes, ouvert « le capital de trois banques publiques [*Le Quotidien d'Oran*, 15 décembre 2004] ». « Une coopération bilatérale renforcée a été décidée dans plusieurs secteurs stratégiques dont celui des transports, notamment pour les équipements du métro d'Alger. [*L'Expression*, 27 décembre 2004] » Cette arlésienne de métro, en chantier depuis plus de 20 ans, a englouti des milliards, pour se transformer à la longue en galerie souterraine pour trabandistes. Un gouffre sans fonds puisque « des contrats commerciaux ont permis à des entreprises françaises, parfois en difficulté, de gagner des marchés en Algérie, à l'instar d'Alstom pour les équipements du métro d'Alger. [*La Tribune*, Lundi 7 février 2005] ». Autant de générosité sans contrepartie tangible dans le cadre de l'amnistie ! Quel incompetent, ce Benachennou ! Mais ce « redéploiement » massif, dont « nous retiendrons à ce titre la présence en France de trois ministres algériens, en l'occurrence et respectivement Benachennou (finances), Belaïz (garde des Sceaux) et Barkat (agriculture) et qui s'inscrit dans la logique des visites en Algérie de plusieurs de leurs pairs français, avec, en toile de fond, "le nouveau partenariat économique France-Algérie" qui passe par l'accélération des réformes et le rythme des privatisations qui semble faire l'unanimité même auprès de la toute puissante centrale syndicale, l'UGTA [*La Tribune*, 16 décembre 2004] » se traduit systématiquement par un flux de pétrole, de gaz et d'argent dans le sens Alger-Paris et, en sens inverse, de la quincaillerie, des denrées alimentaires et des produits textiles, pour l'essentiel de la contrefaçon.

<sup>24</sup> « Maintenant, dit-il, que l'acte agricole a été dépolitisé et que notre agriculture s'est débarrassée des interférences idéologiques et de l'esprit rentier, la voie est désormais ouverte aux véritables professionnels capables de relever les défis de la mondialisation. Je saisis cette occasion pour exprimer ma satisfaction quant à l'émergence d'une nouvelle race [sic !] d'agriculteurs qui s'est manifestée, notamment à l'occasion du dernier renouvellement des organes des chambres d'agriculture. [...] Aujourd'hui, nous avons des besoins urgents en matière de prise en charge des activités se situant en aval de l'exploitation agricole et qui recèlent plusieurs créneaux porteurs pour lesquels les investisseurs sont les bienvenus ». Cet appel résonne, comme un écho qui défie le temps, à une autre campagne de même nature, aux premières décennies de la conquête coloniale française : « Il est certain que la terre, entre les mains des (Européens), donnera ce qu'elle n'aurait jamais donné entre les mains des Arabes ; il est certain aussi que la population primitive disparaîtra peu à peu ; il est indubitable que cette disparition profitera à l'Algérie, mais il est révoltant qu'elle ait lieu dans les conditions où elle s'accomplit », Olivier Le Cour Grandmaison, citant Guy de Maupassant (1884), *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Fayard, p. 72, 2005.

Rappelons pour mémoire que « les conditions » se sont traduites par l'élimination en 20 ans de plus du quart de la population algérienne. « Quant aux Arabes cantonnés, spoliés et refoulés, ils devront se contenter du désert [nous ne sommes pas encore à l'ère du pétrole] [...] C'est là en effet que leur race est réputée adéquate à la nature physique, qui leur offre la possibilité de se livrer, sans léser ni menacer personne, à leurs activités favorites : le nomadisme et la chasse. » Olivier Le Cour Grandmaison, citant E. Bodichon (1866), *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Fayard, pp. 59-60, 2005.

Said Barkat, ministre de l'Agriculture responsable de spoliations de dimension effarantes et de la dilapidations des terres agricoles dans l'Ouest algérois au profit des barons du régime sous la couverture de Larbi Belkheir, ne semble nullement offusqué par les méthodes prises pour mener ces spoliations aujourd'hui : « Effectivement, la loi permet le désistement sous réserve de respect des conditions draconiennes édictées par cette dernière. » On voit mal où iront se cantonner les spoliés d'aujourd'hui, lorsqu'ils s'en sortent vivants, puisque le Sahara leur est maintenant interdit. Rappelons que les « indigènes » de Hassi Messaoud sont invités à évacuer la ville (vers un autre site où on se propose de leur construire une autre cité *ex nihilo*, quand les sinistrés des inondations de Bab el-Oued et du séisme de l'Est algérois à qui l'on promettait un logement décent avant la fin de l'année sont abandonnés à des conditions moyenâgeuses) pour laisser les pelleuses des multinationales s'activer sans être ni « lésés », ni « menacés ».

<sup>25</sup> Voir « La colonisation recommencée », *Le Croquant*, n° 44, novembre 2004. Le texte est aussi disponible à l'adresse :

[http://www.algeria-watch.de/fr/article/analyse/aggoun\\_rec\\_olonisation.htm](http://www.algeria-watch.de/fr/article/analyse/aggoun_rec_olonisation.htm). « Ceci dit, ajoute Barkat, depuis l'Indépendance à ce jour, sous la pression démographique et l'expansion constante et naturelle de nos villes, environ 160 000 ha de terres agricoles ont été urbanisés. Les terres agricoles du domaine privé de l'État appartiennent et continueront d'appartenir à l'État. Lorsqu'il est constaté qu'une construction se fait, malheureusement et malgré les interdictions, sur une terre agricole, les autorités locales sont alertées et saisies par nos services pour prendre les dispositions légales. S'agissant du trafic que vous évoquez, je préfère laisser l'enquête en cours conclure. » *Liberté*, 16 avril 2005. Voilà à quoi sert la loi en Algérie, à « légaliser » la spoliation. Il s'agit là d'un aperçu de l'utilité qu'aura la loi d'amnistie en discussion : renvoyer à leurs chères études toutes les contestations que pourront avancer les

victimes, les défenseurs des droits de l'homme, devant qui l'on brandira la loi, la loi, rien que la loi...

<sup>26</sup> « Les compagnies françaises ont perdu 25 millions d'euros avec Khalifa Bank [selon] le ministre français délégué au commerce extérieur, [*Le Quotidien d'Oran*, 15 juin 2003] ». « 60 millions d'euros de perte pour les sociétés françaises » annoncera un an plus tard « la Coface Expert, une filiale du groupe Coface, a organisé à Paris une journée d'information sur le thème de "l'environnement des affaires en Algérie et la pratique du terrain" », *Le Quotidien d'Oran*, 27 juin 2004. L'écart, qui est significatif de la totale déliquescence de l'État algérien, incapable de tenir ses comptes, peut tout aussi bien être dû au fait que le ministre des Finances Benachenhou n'avait pas initialement compté tous les pots-de-vin annexes en souffrance, à verser commodément à pertes et profits du scandale Khalifa.

<sup>27</sup> Rappelons que ce qui est en voie d'être amnistié, c'est le meurtre brutal de 200 000 personnes par des méthodes les plus barbares que l'humanité ait recensées. Il s'agit d'absoudre des individus qui ont égorgé des dizaines de milliers d'innocents, qui ont éventré des femmes sans défense, qui ont brûlé vif des nourrissons, qui ont décapité des vieillards. Il ne faut pas davantage ignorer que cette amnistie offrira un blanc seing à cette caste d'assassins pour poursuivre leur œuvre de démolition, sachant qu'ils fomentent aujourd'hui à ciel ouvert la désintégration de leur pays... Mais à l'amnistie contre les crimes de sang, s'ajoutera d'ailleurs l'amnistie des crimes financiers. Or, le crime économique porte sur la privatisation d'un pays et le détournement de montants chiffrés en dizaines de milliards d'euros...

<sup>28</sup> Abdelaziz Bouteflika n'a jamais eu à être confronté à l'armée d'occupation durant la guerre d'indépendance et son passé de combattant relève de la pure mythologie. Son œuvre de l'époque se réduit à comploter au contraire contre le peuple algérien pour le spolier de son indépendance et de sa liberté ; Œuvre qu'il a poursuivie avec la même détermination depuis 1962 et qu'il mène aujourd'hui encore avec une farouche volonté. Ali Haroun a un itinéraire différent, au sein de la Fédération de France, mais son militantisme au service de la révolution est de qualité tout aussi douteuse que celle du président actuel. Son œuvre récente a été, rappelons-le, de détourner les droits de l'homme pour regrouper dans des camps de concentration du Sahara des dizaines de milliers d'Algériens suspectés de sympathies islamiste en 1991 et 1992. Il a aussi joué un rôle pour convaincre Mohamed Boudiaf de servir provisoirement de caution au coup d'État de janvier 1992 avant de tomber 6 mois dans le guet-apens meurtrier tendu par les généraux algériens. Depuis, Ali Haroun répond présent à chaque fois que les barons du Club des pins doivent trouver au pied levé un porte-parole de leur propagande, dans quelque opération d'intoxication, de manipulation ou de falsification que ce soit.